

FINANCES

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet : Budget Primitif 2024 – Budget Principal

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre comme suit :

	Reports 2023	Résultats reportés	Opérations réelles	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement					
Recettes		660 033,00 €	46 220 852,00 €	40 000 €	46 920 885,00 €
Dépenses			42 304 885,00 €	4 616 000 €	46 920 885,00 €
Investissement					
Recettes	1 669 322,77 €		11 740 489,14 €	4 616 000 €	18 025 811,91 €
Dépenses	3 518 893,07 €	1 550 794,84 €	12 916 124,00 €	40 000 €	18 025 811,91 €
Autofinancement				4 576 000 €	
TOTAL BUDGET					64 946 696,91 €

FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 46.220.852 €, auxquelles s'ajoute l'excédent 2023 de 660.033 €.

Elles comprennent :

- **La fiscalité locale (comptes 731) : 26.023.112 €**

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale, inscrit au BP 2024, s'élève à **24.172.413 €**.

Fiscalité directe - Etat 1259	Bases définitives 2023	Taux 2023	Bases prévisionnelles 2024	Taux proposés pour 2024	Produit fiscal attendu pour 2024
Taxe d'habitation sur les RS	3 184 017 €	20,60%	2 349 000 €	20,60%	483 894 €
Taxe sur le foncier bâti	74 986 189 €	27,82%	78 354 000 €	27,82%	21 798 083 €
Taxe sur le foncier non bâti	110 632 €	23,36%	108 800 €	23,36%	25 416 €
Total					22 307 393 €
Compensation coefficient correcteur TFB					1 865 020 €
Total général					24 172 413 €

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1.150.000 €. A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (535.000 €), la taxe sur les pylônes (99.000 €), la taxe de séjour (50.000 €) et d'autres produits (16.700 €).

- **Les impôts et taxes (hors comptes 731) : 12.563.770 €**

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.388.770 €.

Une recette de 175.000 € est prévue au titre d'un reversement de fiscalité de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre par le biais du FCCT.

- **Les dotations et participations : 4.493.068 €**

La dotation globale de fonctionnement comprend la dotation forfaitaire de 2.220.507 € et la dotation de solidarité urbaine de 204.830 €.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 416.631 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la Petite Enfance (980.500 €), pour les centres de loisirs et garderies (325.000 €), pour la Navette (97.000 €), le FCTVA fonctionnement (200.000 €) et diverses subventions et participations (48.600 €).

- **Les produits des services : 2.203.800 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance, ...

- **Les produits de gestion courante : 503.174 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'EPT au titre de mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité Sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents, ...).

- **Les atténuations de charges : 100.000 €**

Il s'agit du remboursement de rémunérations et de charges dans le cadre du contrat d'assurance statutaire conclu par la Ville.

- **Les recettes financières : 333.928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333.928 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent **42.304.885 €**.

Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de personnel : 20.260.000 €
- Les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations et participations à des organismes extérieurs (BSPP, ...) : 2.707.050 €
- La participation au Fonds de Compensation des Charges Territoriales : 320.060 €
- Les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 13.567.775€
- Les charges financières : 1.230.000 €
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 580.000€

- Le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3.640.000 €

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (1.876.000 €), des dotations aux amortissements (2.740.000 €), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (40.000 €), s'élève à 4.576.000 €.

L'autofinancement de 4.576.000 € est composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2024, soit 3.915.967 €
- de l'excédent 2023 (660.033 €), repris dans le budget 2024 et affecté au financement des opérations d'équipement.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **12.916.124 €**.

Le programme d'investissement 2024 comprend les projets suivants :

- Grands projets : la rénovation du Palais Omnisports de Thiais (tranche 2024), assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupe scolaire Péguy, ...
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2024
- Opération SENIA : AMO/maitrise d'œuvre pour la construction de la Passerelle, déploiement de la vidéoprotection sur le parvis de la gare de métro 14, étude de programmation des besoins d'équipements publics
- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, notamment les travaux dans les équipements scolaires (612.600 €) dont les travaux de l'école élémentaire Saint-Exupéry, et la rénovation des locaux de la rue Chèvre d'Autreville affectés aux services techniques et à la direction urbanisme et développement territorial (505.000 €)
- Voirie et infrastructure : investissements relatifs à la voirie, au mobilier urbain et aux espaces verts (2.250.500 €), dont les travaux de voirie de la rue Jupillat et la requalification du parc Malraux.
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), services supports (informatique, véhicules, ...)
- Patrimoine immobilier : versement d'une soulte pour la fin anticipée du bail emphytéotique de la Résidence pour personnes âgées L'Espérance
- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien renouvellement des installations de chauffage
- Participation Brigade des sapeurs-pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris

Plusieurs opérations proposées au budget 2024 traduisent la volonté de la Collectivité de s'inscrire dans le processus de transition écologique des territoires. Elles représentent un tiers des dépenses d'équipement proposées au budget.

En matière de patrimoine bâti :

- Réhabilitation des façades sud des bâtiments A de l'école élémentaire Saint Exupéry : 420.000 €
- Travaux d'isolation et de passage en LED dans l'Hôtel de Ville : 130.000 €
- AMO pour les travaux de rénovation énergétique de la Résidence de l'Espérance : 100.000 €
- Etude pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique : 150.000 €

En matière d'espaces urbains :

- Requalification du parc Malraux : 635.000 €
- Plantations d'arbres et aménagements dans les parcs : 110.000 €
- Développement des circulations cyclables/plan vélo : 350.000 €
- Création de la Passerelle piétonne et cyclable : 720.000 €
- Etude pour l'expertise sur le développement de la géothermie : 58.000 €

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées par **l'autofinancement (4.576.000 €) et par des recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **8.340.124 €** :

- Les recettes propres d'investissement :
 - Le fonds de compensation de la TVA : 1.100.000 €
 - La taxe d'aménagement : 800.000 €
 - Les amendes de police : 235.000 €
- Une participation au titre d'un projet urbain partenarial : 1.000.000 €
- Les subventions : 1.305.124 €
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 3.900.000 € maximum.

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2024 (4.038.000 €).

Le budget d'investissement 2024 peut se résumer comme suit :

Dépenses		Recettes
Remboursement du capital de dette	4 038 000 €	4 576 000 € Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	1 062 000 €	1 100 000 € FCTVA
Subvention Brigade sapeurs-pompiers	150 000 €	800 000 € Taxe d'aménagement
Installations de chauffage (renouvellement)	147 939 €	235 000 € Amendes de police
Opération SENIA	835 000 €	420 000 € Subventions Etat et MGP opération SENIA
Opération ANRU Grands Champs	600 000 €	75 000 € Subventions Département VRD ANRU
RPA - rachat bail et études rénovation thermique	340 000 €	1 000 000 € Participation PUP
Programme voirie/infrastructure/espaces verts	2 250 500 €	510 124 € Subventions parcs et plan vélo
Rénovation des bâtiments communaux	2 481 600 €	300 000 € Subventions DSIL/SIPPEREC/... rénovation thermique
Autres opérations d'équipement annuelles	1 011 085 €	3 900 000 € Emprunt 2024
TOTAL	12 916 124 €	12 916 124 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2024, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
930	SERVICES GENERAUX	7 260 491 €	384 500 €
931	SECURITE	2 425 550 €	
932	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	8 474 072 €	821 500 €
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 294 122 €	962 500 €
934	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	4 237 692 €	1 660 500 €
9344	RSA / REGULARISATIONS DE RMI	60 000 €	112 000 €
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 599 509 €	68 174 €
936	ACTION ECONOMIQUE	114 319 €	183 000 €
937	ENVIRONNEMENT	1 552 130 €	110 300 €
938	TRANSPORTS	827 000 €	
940	IMPOSITIONS DIRECTES		24 172 412 €
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	4 220 000 €	14 364 470 €
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		3 047 568 €
943	OPERATIONS FINANCIERES	1 240 000 €	333 928 €
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	2 740 000 €	40 000 €
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	1 876 000 €	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		660 033 €
Total		46 920 885 €	46 920 885 €

Chap.	Section d'investissement - Dépenses	Restes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	Total
900	SERVICES GENERAUX	499 118,84 €	1 486 167,00 €	1 985 285,84 €
901	SECURITE	156 609,65 €	244 300,00 €	400 909,65 €
902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	46 621,59 €	901 323,00 €	947 944,59 €
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	888 812,78 €	935 986,00 €	1 824 798,78 €
904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	468 712,98 €	203 694,00 €	672 406,98 €
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	984 728,30 €	1 193 154,00 €	2 177 882,30 €
907	ENVIRONNEMENT	25 200,00 €	78 000,00 €	103 200,00 €
908	TRANSPORTS	449 088,93 €	2 773 500,00 €	3 222 588,93 €
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		5 100 000,00 €	5 100 000,00 €
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		40 000,00 €	40 000,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 550 794,84 €	1 550 794,84 €
	Total	3 518 893,07 €	14 506 918,84 €	18 025 811,91 €

Chap.	Section d'investissement - Recettes	Restes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	Total
900	SERVICES GENERAUX	96 208,06 €	300 000,00 €	396 208,06 €
901	SECURITE	99 600,00 €		99 600,00 €
902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	66 667,00 €		66 667,00 €
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	236 436,79 €		236 436,79 €
904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	481 141,92 €		481 141,92 €
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	486 289,00 €	1 460 124,00 €	1 946 413,00 €
907	ENVIRONNEMENT	70 000,00 €		70 000,00 €
908	TRANSPORTS	42 980,00 €	545 000,00 €	587 980,00 €
921	TAXES NON AFFECTEES		800 000,00 €	800 000,00 €
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		4 735 365,14 €	4 735 365,14 €
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		3 900 000,00 €	3 900 000,00 €
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		2 740 000,00 €	2 740 000,00 €
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)		1 876 000,00 €	1 876 000,00 €
954	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	90 000,00 €		90 000,00 €
	Total	1 669 322,77 €	16 356 489,14 €	18 025 811,91 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le cadre du passage à l'instruction budgétaire M57, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Par ailleurs, il est précisé que le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 a induit de nombreux changements tant sur les fonctions que sur les natures comptables. La maquette budgétaire générée via la plate-forme TOTEM n'a pu ni intégrer les pages de présentation des résultats et des restes à réaliser de l'année 2023, ni permettre d'agrémenter la colonne « Pour mémoire, budget précédent ». L'éditeur informatique a confirmé que ce problème temporaire ne concernerait que le BP 2024.
